

*Corporation de financement  
d'urgence d'entreprises du  
Canada*

*Canada Enterprise  
Emergency Funding Corporation*

# CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

une filiale de la

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU  
CANADA

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE  
de 2026 à 2030**

et

**RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT de 2026**

**Octobre 2025**

**PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC**  
**TABLE DES MATIÈRES**

1.0	RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE .....	3
2.0	MANDAT ET APERÇU DES ACTIVITÉS .....	4
3.0	GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION .....	9
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE .....	10
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2026 À 2030 .....	12
6.0	SECTION FINANCIÈRE .....	13
6.1	Aperçu financier pour 2025 .....	13
6.2	Information financière et autres informations .....	14
6.3	Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières .....	15
6.4	Budget d'investissement .....	16
	ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	19
	ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA DE LA CFUEC POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2026 À 2030 .....	21
	ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2025 .....	24
	ANNEXE A-4 – PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT ET CONFORMITÉ AUX EXIGENCES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUX EXIGENCES DES POLITIQUES....	25
	ANNEXE A-5 – LETTRE DE MANDAT .....	28

## **1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE**

La Corporation de financement d'urgence pour d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), a été constituée en mai 2020 pour mettre en œuvre le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE ») mandaté par le gouvernement du Canada (le « gouvernement »). En 2025, la CFUEC s'est vu confier un mandat élargi pour la mise en œuvre et l'administration du Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (le « CGETDD »).

Les principales activités de la CFUEC depuis sa constitution en 2020 ont été la négociation et l'octroi de prêts aux demandeurs et l'administration de ces prêts une fois qu'ils ont été accordés. Les prêts du CUGE et du CGETDD sont accordés selon des modalités prescrites, documentées dans des listes de modalités autorisées par le ministre des Finances. En 2026, la CFUEC prévoit de se concentrer principalement sur la négociation et l'émission de nouveaux prêts du CGETDD, ainsi que sur l'administration, la surveillance et la restructuration des prêts du CUGE restants et des nouveaux prêts du CGETDD.

En 2021, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure les prêts du CUGE aux compagnies aériennes pour le remboursement des vols annulés (prêts pour le remboursement de bons) et les prêts du CUGE aux grandes compagnies aériennes en vertu d'une feuille de modalités spécialisée.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter ni traiter de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE.

En mars 2025, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure le CGETDD, un programme de 10 milliards de dollars, afin de fournir un soutien aux entreprises touchées par les droits de douane et les contre-mesures réels et potentiels qui, en conséquence, ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché.

En juillet 2025, le gouvernement a annoncé que les modalités du CGETDD seraient révisées pour permettre à la CFUEC de fournir un soutien ciblé à l'industrie de l'acier. Le 5 septembre 2025, le gouvernement a annoncé que des assouplissements seraient apportés au CGETDD, de sorte que les modalités annoncées pour l'industrie de l'acier s'appliqueraient désormais à tous les secteurs.

La CFUEC a accordé sept prêts de trésorerie au titre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt aux grandes compagnies aériennes, présentant des engagements totaux de 7,6 milliards de dollars. Au total, 3,1 milliards de dollars ont été prélevés sur ces prêts, et des engagements de 4,5 milliards de dollars arrivent à échéance. Au 30 juin 2025, des prêts d'une valeur de 0,8 milliard de dollars ont été

remboursés, une provision pour perte sur prêts de 0,7 milliard de dollars a été constituée, et des engagements de prêts d'une valeur de 4,5 milliards de dollars ont été annulés ou ont expiré. Au 30 juin 2025, l'encours des prêts de la CFUEC s'élevait à 1,7 milliard de dollars.

À la suite d'une restructuration qui s'est achevée le 10 juillet 2025, des prêts d'une valeur de 0,9 milliard de dollars ont été remboursés, des prêts d'une valeur de 0,4 milliard de dollars ont été dépréciés, une provision pour perte sur prêts de 0,2 milliard de dollars a été constituée, 0,02 milliard de dollars ont été convertis en capitaux propres et des engagements de prêts d'une valeur de 4,5 milliards de dollars ont été annulés ou ont expiré.

À ce jour, un prêt du CGETDD a été approuvé et annoncé en septembre 2025. Il s'agit d'un prêt de 400 millions de dollars accordé à un producteur d'acier intégré en Ontario, employant environ 2 500 personnes. La CFUEC continue d'examiner les demandes.

Les projections financières fournies dans le présent plan supposent qu'aucune autre convention de prêt du CUGE ne sera signée, à l'exception d'un prêt supplémentaire de 40 millions de dollars à un emprunteur existant, et que les prêts du CUGE existants seront remboursés d'ici 2035, les estimations de pertes sur prêts étant conditionnelles aux caractéristiques des prêts. Compte tenu de la restructuration récente et en cours du portefeuille des compagnies aériennes, les pertes supplémentaires sur prêts sont limitées aux hypothèses d'échéance au-delà du troisième trimestre pour le reste du portefeuille. Les hypothèses quant à la taille, au calendrier et aux résultats financiers figurant dans le présent document sont uniquement émises à des fins de planification.

## **2.0 MANDAT ET APERÇU DES ACTIVITÉS**

### **2.1 Mandat**

La CFUEC est une société d'État fédérale non-mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par sa société mère, la CDEV. La CFUEC est responsable de l'administration du CUGE et du CGETDD.

Les objectifs du CUGE sont de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique découlant de la pandémie de COVID-19 et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020 (C.P. 2020-307 ou le « décret »), les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

Les objectifs du CGETDD sont de contribuer à protéger les emplois, les activités commerciales et les activités d'investissement du Canada vis-à-vis les droits de douane et contre-mesures réels et potentiels. Pour ce faire, les grandes entreprises canadiennes, par ailleurs viables, auront accès à des liquidités à court terme jusqu'à ce qu'elles puissent avoir accès à un financement plus traditionnel sur le marché. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 23 mars 2025 (C.P. 2025-0455), les prêts consentis dans le cadre du CGETDD sont accordés conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

Jusqu'à récemment, le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC se sont employés à évaluer les demandes de prêt conformément aux modalités du CUGE et aux modalités approuvées par le ministre et à administrer les prêts consentis. L'accent est désormais mis sur l'évaluation des demandes de prêt au titre du CGETDD et sur la négociation des modalités de prêt.

Les modalités du CUGE et du CGETDD peuvent être modifiées de temps à autre ou être assorties de modalités complémentaires par le ministre. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CUGE ont été fournies par le ministre à la CFUEC en mai 2020. En avril 2021, la ministre a autorisé deux nouvelles séries de modalités pour le CUGE applicables aux emprunteurs qui sont des compagnies aériennes. En février 2022, la ministre a autorisé des modifications aux conventions de prêt du CUGE avec les compagnies aériennes de taille moyenne afin d'atténuer les effets de la vague Omicron de COVID-19 qui sévissait à ce moment-là. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CGETDD ont été fournies par le ministre à la CFUEC en avril 2025. En juillet 2025, le ministre a autorisé des modalités élargies pour le secteur de l'acier. En septembre 2025, ces modalités ont été étendues à tous les secteurs.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter de nouvelles demandes après le 29 juillet 2022. Cette décision a fait l'objet d'une annonce publique le 29 juillet. L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE et le CGETDD. Comme il n'y a plus de nouvelles demandes au titre du CUGE, la CFUEC se concentre sur les nouvelles demandes et les nouveaux prêts au titre du CGETDD et sur l'administration du CUGE.

L'approbation des prêts aux termes de la feuille de modalités de mai 2020 reposait sur l'admissibilité et les besoins en trésorerie du demandeur. Si un demandeur répondait aux critères d'admissibilité et aux modalités prescrites, le demandeur était admissible à un prêt dans le cadre du CUGE, pourvu que le prêt fasse partie de projections indiquant un retour à la stabilité financière.

L'approbation des prêts en vertu de la feuille de modalités du CGETDD sera basée sur une évaluation de l'admissibilité et des besoins de trésorerie pour une période de 36 mois du demandeur. Si un demandeur répond aux critères d'admissibilité et respecte les modalités prescrites, il pourra obtenir un prêt dans le cadre du CGETDD.

Le programme du CGETDD a été révisé le 5 septembre 2025, y compris des révisions de la feuille de modalités qui est en cours d'élaboration. Cela comprend un certain nombre de modifications :

Aspect	CGETDD 1.0	CGETDD 2.0
Produits	Produits annuels d'environ 300 M\$ provenant des opérations en CAD	Produits annuels d'environ 150 M\$ provenant des opérations en CAD
Montant du prêt	Minimum de 60 millions de dollars	Minimum de 30 millions de dollars
Facilité de prêt	25 % garantie/75 % non garantie	25 % garantie/75 % non garantie
Durée du prêt (non garanti)	Cinq ans	Sept ans
Période de liquidité	12 mois	36 mois
Taux d'intérêt	Taux CORRA (3 mois) + 400 pb pendant un an, augmentation de 200 pb par an	Taux CORRA (3 mois) + 200 pb pendant un an, augmentation de 200 pb par an, plafonné à +10 %
Caractéristiques des intérêts	Option de paiement en nature pour deux ans	Option de paiement en nature pour deux ans
Disponibilité	Chaque trimestre pendant 12 mois	Intervalle convenu par le prêteur pendant 36 mois
Capitaux propres	Non	Oui, plafonné à 20 % de la valeur des prêts et à 19,9 % des actions en circulation et émises avec une décote de 10 % par rapport au cours du marché
Protection du contribuable	Société privée : frais de 6,25 % des avances non garanties obtenues à l'émission et de 6,25 % si elles sont toujours en circulation après deux ans, payables à l'échéance ou Société ouverte : bons de souscription de 18,75 % de la facilité de prêt non garantie, acquis en même temps que les prélèvements non garantis, expirant si remboursés dans les 12 mois	Société privée : frais de 6,67 % ou Société ouverte : bons de souscription de 20 % de la facilité de prêt non garantie, expirant si remboursés dans les 36 mois.
Utilisation du produit	Coûts d'exploitation normaux et obligations commerciales	Coûts d'exploitation normaux, obligations commerciales et dépenses d'investissement associées aux prévisions de trésorerie à 36 mois
Ventes et approvisionnements au Canada	S. O.	L'emprunteur s'engage à déployer des efforts commercialement raisonnables pour accroître les ventes sur les marchés canadiens.

La CFUEC examine actuellement plusieurs demandes actives dans le cadre du CGETDD et s'attend à ce que d'autres suivent.

L'enveloppe budgétaire consacrée au nouveau CGETDD, ajustée par rapport au plan d'entreprise 2025-2029 en mars 2025, est de 10 milliards de dollars.

## 2.2 Aperçu des activités

Historiquement, la CFUEC a été responsable de la réception et de l'analyse des demandes dans le cadre du CUGE par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par le ministre des Finances, de la négociation et de la conclusion des transactions conformément à ces modalités et de leur financement. Une fois les prêts financés, la CFUEC est responsable de leur administration et de la gestion de tout instrument de capitaux propres connexe obtenu.

Comme indiqué ci-dessus, la CFUEC est désormais responsable de l'administration du CGETDD. Compte tenu des modifications du 5 septembre, le CGETDD devrait générer une demande accrue. La CFUEC travaille actuellement sur plusieurs demandes actives et s'attend à en recevoir d'autres.

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

## 2.3 Processus de demande et d'approbation de prêt

Les demandes dans le cadre du CUGE étaient acceptées depuis le 20 mai 2020, mais ce n'est plus le cas.

Conformément aux directives du ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE depuis juillet 2022. Comme il n'y a pas de demandes actives en cours, la CFUEC ne prévoit pas de traiter ou d'approuver d'autres demandes dans le cadre du CUGE, à moins qu'elle ne reçoive d'autres directives de la part du ministre. Reportez-vous aux plans d'entreprise précédents pour en savoir plus sur la procédure de demande et d'approbation d'un prêt dans le cadre du CUGE.

Les demandes dans le cadre du CGETDD ont été ouvertes le 15 avril 2025, selon les modalités initiales du CGETDD approuvées par le ministre des Finances..

La feuille de modalités révisée du CGETDD comprend les modalités globales suivantes :

Montant de la facilité	Montant nécessaire pour financer 36 mois de flux de trésorerie négatif, y compris les plans de transition pour retrouver la stabilité financière (30 millions de dollars au minimum)
Type de facilité	Deux facilités de prêt : non garantie 75 % et garantie 25 %
Intérêt	Prêts garantis : mêmes modalités que celles qui s'appliquent aux prêts garantis existants

	Prêts non garantis : taux CORRA (3 mois) plus 2 % pendant deux ans, puis 2 % par an jusqu'à un maximum de 10 %
Paiement en nature	Droit de l'emprunteur de payer en nature pendant deux ans
Disponibilité	Les prêts garantis et non garantis sont prélevés ensemble proportionnellement au montant de la facilité. Disponible sur une période de 36 mois à compter de la signature de la convention de prêt
Échéance ou durée	Sept ans
Utilisation du produit	Doit être conforme au plan d'affaires approuvé. D'autres restrictions s'appliquent à l'utilisation des fonds, en particulier des restrictions sur le remboursement d'autres dettes, les dividendes et les rachats d'actions
Information	Obligations en matière d'information sur le climat
Protection du contribuable	Sociétés privées : 6,67 % de frais d'émission dus à l'échéance. Frais de 6,67 % pour les prêts en cours au-delà de 3 ans, dus à l'échéance. Sociétés ouvertes : bons de souscription accordés à un prix d'exercice total (en fonction du cours moyen pondéré des 5 jours avant l'annonce) de 20 % du capital total de la facilité non garantie
Placements en titres de capitaux propres	Le montant total de l'avance peut être utilisé pour acheter des actions du demandeur, jusqu'à concurrence de 19,9 % des actions ordinaires avec droit de vote en circulation, émises avec une décote de 10 % par rapport au cours moyen pondéré du marché des 5 jours avant l'annonce.

### Modalités globales des prêts accordés dans le cadre du CGETDD

			Garantie		Non garantie	
Produits minimaux	(milliers de dollars)	150 000 \$	Type de facilité	25,0%		75,0 %
Montant minimal	(milliers de dollars)	30 000 \$	Frais (% non garanti)			6,67 %
Durée	(ans)	7	Prix d'exercice total des bons de souscription (% non garanti)			20%
Soutien à la liquidité	(mois)	36	Taux d'intérêt initial	Facilité garantie correspondante	Taux CORRA (3 mois)	+2,0 %
Taille de l'investissement en capitaux propres	(% de la cap. boursière)	≤19,9 %	Durée de l'écart fixe	Facilité garantie correspondante		2 ans
Taille de l'investissement en capitaux propres	(% du capital)	≤20,0 %	Indexation annuelle des taux	Facilité garantie correspondante		2,0 %
Fonds propres combinés (bons + capitaux propres)	(% de la cap. boursière)	25,0 %	Ecart maximal	Facilité garantie correspondante		10,0 %
			Option de paiement en nature			24 mois

## 2.4 Administration des prêts

Comme les nouvelles demandes au titre du CUGE ne sont plus acceptées, la CFUEC administre les prêts CUGE existants. Il s'agit à la fois de la gestion ordinaire des prêts et du traitement des défauts de paiement et des situations spéciales présentées par les emprunteurs, le cas échéant.

La CFUEC a l'intention de s'appuyer sur ses *Politiques et procédures d'administration et de suivi des prêts* (PPASP) pour l'administration des prêts du CUGE et du CGETDD.

## 2.5 Participations

En décembre 2024, la CFUEC a cédé la totalité de ses actions ordinaires d'Air Canada pour un produit de 544 millions de dollars.

La CFUEC détient 13 millions de bons de souscription d'un emprunteur, obtenus dans le cadre du prêt du CUGE d'Air Transat. Ils peuvent être exercés à l'échéance ou à une date antérieure, cédés à un moment opportun ou appelés par l'emprunteur. Au 14 août, la CFUEC détient également 3,7 millions d'actions privilégiées.

Dans le cadre du programme élargi du CGETDD, la CFUEC peut détenir des participations dans des sociétés privées ou ouvertes.

### **3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT D'EXPLOITATION**

Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de deux administrateurs de la CDEV, de trois administrateurs indépendants de la CFUEC et du président et chef de la direction de la CFUEC. Le Président a été nommé président et chef de la direction de la CFUEC en mai 2024. Le chef des finances a été nommé chef des finances de la CFUEC en juillet 2025.

La CFUEC partage son personnel, ses espaces de bureaux et ses ressources administratives avec sa société mère, la CDEV. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre et à administrer le CUGE et le CGETDD.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié pour permettre à la CDEV de satisfaire à ses obligations à titre de société d'État mère.

Un organigramme figure à l'annexe A-1.

#### **3.1 Gestion de la trésorerie et politique en matière de dividendes**

À mesure que les prêts au titre du CUGE sont remboursés, la CFUEC est susceptible d'accumuler un excédent de trésorerie. La CFUEC prévoit conserver des fonds suffisants pour faire face à ses obligations prévues tout en disposant d'une marge de manœuvre supplémentaire pour accorder au besoin un financement supplémentaire aux emprunteurs du CUGE (p. ex., dans le cadre d'une restructuration). Les fonds excédentaires seront remis au gouvernement au moyen de rachats d'actions privilégiées. Lorsque la CFUEC détient des fonds excédentaires permettant le remboursement du capital de 100 millions de dollars ou plus, des rachats seront effectués une fois par an. En 2024, la CFUEC a racheté des actions privilégiées pour un montant de 873 millions de dollars. CFUEC ne prévoit pas de déclarer ou de payer des dividendes pendant la période du plan.

Des actions privilégiées de catégorie B seront émises pour financer les obligations du CGETDD au fur et à mesure qu'elles se présentent.

#### 4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous présente le rendement réel de la CFUEC en 2025 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2025 à 2029 :

<b>Objectifs de 2025</b>	<b>Résultats de 2025</b>
Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué)	La CFUEC a reçu de nombreuses demandes de consentement et de modifications en 2025. Toutes les demandes ont été adéquatement étudiées et, dans les cas où cela était indiqué, la CFUEC a accédé aux demandes de consentement ou de modification.
Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant	La CFUEC assure une surveillance en continu de ses prêts en vertu de son processus de surveillance des prêts. La CFUEC surveille les événements susceptibles d'accroître le risque de défaillance.
Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation	La CFUEC a adopté des mesures de compression des coûts pour 2025, ramenant certains travaux de surveillance des prêts qui étaient auparavant effectués par des conseillers externes. À l'exclusion de la provision pour perte sur prêts, les coûts en 2025 sont supérieurs à ceux de 2024 et inférieurs à ceux du plan de 2025. L'augmentation sur 12 mois est principalement due à l'activité des conseillers.
Préparation de la société à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si cela s'avère nécessaire	En 2025, la CFUEC a engagé des conseillers en restructuration pour préparer et gérer un processus de restructuration. Un chef des finances a été engagé en 2025 pour fournir les ressources nécessaires à la restructuration de la dette existante et en cours.

Réponse aux demandes de restructuration et de refinancement et aux besoins des emprunteurs, le cas échéant	Un emprunteur a été restructuré en juillet 2025.
Évaluation régulière de l'état des prêts	<p>En 2025, la CFUEC a suivi son cadre afin d'évaluer l'état des prêts dans son portefeuille. Des examens ont été effectués et des sommaires sont fournis au conseil d'administration de la CFUEC au moins une fois par trimestre.</p> <p>Au cours du troisième trimestre, un emprunteur a procédé avec succès à une restructuration, ce qui s'est traduit par une augmentation de la valeur nominale du prêt par rapport à la valeur comptable précédemment réduite dans le bilan. Aucune perte ni aucun gain n'a été comptabilisé à la suite de la transaction.</p>
Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin	Tous les prêts dans le cadre du CUGE ont été conformes en 2025. Le recours à des mesures exécutoires n'a pas été nécessaire.
Gestion des instruments de capitaux propres, y compris les cessions le cas échéant.	Dans le cadre d'une restructuration de la dette lié au , la CFUEC a obtenu des actions privilégiées.
Remise de l'excédent de capital au gouvernement du Canada par le rachat d'actions privilégiées	En 2024, la CFUEC a restitué 873 millions de dollars par l'entremise du rachat d'actions privilégiées de catégorie A. La CFUEC ne prévoit pas de racheter des actions supplémentaires en 2025.
Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin	S. O.
Respect des exigences en matière de rapports sur le climat conformément au cadre adopté par le GIFCC	L'information liée au climat de CFUEC a été intégrée dans le rapport 2024 de la CDEV, publié en juillet 2025. Toutes les entreprises se sont conformées aux exigences en matière de rapports et de divulgation.

Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme	Les soldes de trésorerie ont été conservés conformément à la politique de gestion de la trésorerie de la CFUEC et investis conformément à la politique d'investissement à court terme de la CFUEC.
--	--

Les estimations actuelles indiquent que le portefeuille de la CFUEC sera constitué de 2,3 milliards de dollars de prêts et de 24 millions de dollars de capitaux propres et d'instruments de capitaux propres d'ici la fin de l'exercice 2025.

## 5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2026 À 2030

L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE et le CGETDD. Comme il n'y a plus de nouvelles demandes au titre du CUGE, la CFUEC se concentre sur les nouvelles demandes et les nouveaux prêts au titre du CGETDD et sur l'administration et la renégociation au titre du CUGE.

La CFUEC cherche à assurer une surveillance et une administration prudente et responsable de ses prêts en maintenant son approche énoncée (voir les rubriques 2.3 et 2.4 ci-dessus). Les objectifs comprennent les suivants :

- Examen des demandes de nouveaux prêts des emprunteurs du CGETDD (accéder aux demandes si l'emprunteur est admissible et qu'un contrôle diligent a été effectué);
- Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE (accéder aux demandes, si cela est indiqué);
- Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant;
- Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation;
- Préparation de la société à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si cela s'avère nécessaire;
- Réponse aux demandes de restructuration et de refinancement et aux besoins des emprunteurs, le cas échéant;
- Évaluation du statut des prêts sur une base régulière;
- Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin;
- Gestion des instruments de capitaux propres, y compris les cessions, le cas échéant;

- Remboursement de l'excédent de capital au gouvernement du Canada au moyen du rachat d'actions privilégiées;
- Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin;
- Respect des exigences relatives aux informations sur les changements climatiques conformément au cadre du GIFCC;
- Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme; et
- Financement du programme du CGETDD par l'émission d'actions privilégiées.

### **Sommaire des risques et des mesures d'atténuation**

La CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC a relevé ci-après un risque principal qui nécessite un niveau plus élevé d'attention étant donné son incidence sur la société. D'autres risques continuent d'être évalués et atténués.

Le risque de crédit lié au portefeuille est le principal risque auquel est confrontée la CFUEC. Il s'agit du risque que la CFUEC subisse des pertes de portefeuille importantes découlant de mauvais profils de crédit d'emprunteurs, de la détérioration générale de la qualité du crédit et de positions de nantissement non garanties de la CFUEC.

La CFUEC surveille son portefeuille en permanence et entretient des relations soutenues avec les emprunteurs. La CFUEC a commencé à se préparer à faire face à des défaillances et à des scénarios de restructuration. Des conseillers sont en place et des plans d'action sommaires ont été examinés de concert avec le conseil d'administration de la CFUECC.

## **6.0 SECTION FINANCIÈRE**

### **6.1 Aperçu financier pour 2025**

Au 30 juin 2025, l'encours des emprunts de la CFUEC s'élevait à 2,4 milliards de dollars, et ses engagements de prêts encore inutilisés à néant. En 2024, des emprunts d'un montant en principal de 42,6 millions de dollars ont été remboursés jusqu'en juin 2025, en plus des 18 millions de dollars remboursés en 2024.

Une tranche de 247 millions de dollars de l'encours des emprunts est composée de prêts ordinaires aux termes du CUGE (garantis et non garantis) émis en vertu de la feuille de modalités de mai 2020, telle que modifiée. Une tranche de 1,5 milliard de dollars est composée de prêts pour remboursement de bons d'une durée de 7 ans et arrivant à échéance en 2028.

La CFUEC détient des bons de souscription. Ces bons de souscription, y compris les bons de souscription non acquis, étaient évalués à 13 millions de dollars au 30 juin 2025. La CFUEC détient 3 691 591 actions privilégiées qu'elle a acquises dans le cadre de l'opération de restructuration de la dette du CUGE de juillet 2025.

En ce qui concerne les activités de la CFUEC en 2025, les charges d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 2,7 millions de dollars. Les produits d'intérêts et les produits tirés des frais prévus sont estimés à 98 millions de dollars. L'encours total des prêts en 2025 au 31 décembre 2025 est estimé à 2,3 milliards de dollars.

En cours au 31 décembre 2025		
<i>CGETDD</i>	<i>CUGE</i>	<i>Total</i>
598 058 \$	1 712 363 \$	2 310 420 \$

Les produits comptabilisés aux termes des normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») différeront des intérêts et des frais facturés en raison de la méthode des intérêts effectifs qui tient compte de la totalité des frais et des intérêts liés au prêt sur la durée du prêt et comptabilise tous les produits sur la durée du prêt. Dans les tableaux ci-joints, les intérêts et frais en trésorerie sont calculés au moyen de la méthode des intérêts effectifs et les pertes sur prêts sont comptabilisées au moment prévu de la dépréciation et de la radiation.

Voir l'annexe A-2 pour les projections financières pro forma (exercice clos en décembre) :

- Tableau 1 – État de la situation financière
- Tableau 2 – État des flux de trésorerie
- Tableau 3 – États des résultats
- Tableau 4 – État des profits et des pertes de réévaluation

Les principales hypothèses se rapportant aux tableaux susmentionnés sont décrites à la section 6.3.

## 6.2 Information financière et autres informations

En 2021, la société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables et a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les NCSP.

Depuis 2022, conformément à la norme pour le secteur public SP 3450, la CFUEC évalue les instruments financiers à leur juste valeur. Les profits ou les pertes qui en résultent sont comptabilisés dans l'état des profits et des pertes de réévaluation des états financiers de la CFUEC pour chaque période.

### 6.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières

Les projections financières ci-jointes sont fondées sur une hypothèse selon laquelle aucun autre prêt dans le cadre du CUGE ne sera consenti, de sorte que les résultats financiers dépendent du portefeuille de prêts existants.

Des hypothèses raisonnables ont été formulées au sujet des pertes sur prêts, mais celles-ci sont difficiles à estimer en raison de la nature imprévisible de la conjoncture économique, de la dynamique du marché et des actions individuelles des entreprises. Pour le CUGE, l'estimation des pertes sur prêts témoigne des attentes de l'équipe de direction de la CFUEC quant au rendement futur des prêts individuels. Pour le CGETDD, l'estimation des pertes sur prêts est révélatrice d'un portefeuille de prêts accordés à des emprunteurs en difficulté financière qui n'ont pas pu obtenir de financement sur les marchés commerciaux. Le rendement financier réel du portefeuille de prêts variera considérablement en fonction du rendement financier des emprunteurs et du rendement général de l'économie et des marchés financiers.

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs, pour des engagements totaux de 7,6 milliards de dollars. Un total de 3,1 milliards de dollars a été prélevé sur ces prêts, y compris le remboursement d'une somme de 0,855 milliard de dollars.

	CUGE au 30 juin 2025							Total (milliers de dollars)
	Sunwing (milliers de dollars) 3/31/2028	Air Canada (milliers de dollars) 3/31/2028	Porter (1) (milliers de dollars) 9/26/2030	Air Transat (2) (milliers de dollars) 6/30/2035	Conuma (milliers de dollars) s.o.	Gateway (milliers de dollars) s.o.	Goodlife (milliers de dollars) s.o.	
Date d'échéance								
Prélèvement total	326 718 \$	1 273 305 \$	259 471 \$	706 616 \$	120 000 \$	200 000 \$	180 100 \$	3 066 210 \$
Récupéré à ce jour	(227 113) \$	-	(50 000) \$	(78 000) \$	(120 000) \$	(200 000) \$	(180 100) \$	(855 213) \$
<b>Solde</b>	<b>99 605 \$</b>	<b>1 273 305 \$</b>	<b>209 471 \$</b>	<b>628 616 \$</b>	-	-	-	<b>2 210 997 \$</b>
Intérêts en trésorerie perçus à ce jour	25 506 \$	61 328 \$	14 388 \$	59 642 \$	18 912 \$	7 082 \$	5 377 \$	192 236 \$
Bons de souscription détenus				13 000 000				13 000 000
Actions détenues				9 934 617				9 934 617
<b>Valeur des capitaux propres</b>	-	-	-	<b>38 919 \$</b>	-	-	-	<b>38 919 \$</b>

1 - Remboursement intégral de la facilité de prêt garantie par Porter. Prêt prolongé jusqu'en 2030 le 26 septembre 2025.

2 - Les actions détenues comprennent les actions privilégiées évaluées au prix de rachat le plus récent de 2,61 \$ par action.

Des remboursements d'un montant total de 42,5 millions de dollars ont été effectués sur un prêt dans le cadre du CUGE en 2025 (en date du 30 juin 2025). Toutes les facilités de remboursement de bons sont maintenant fermées et les prélèvements de fonds ne sont plus autorisés. Au 30 juin 2025, la CFUEC n'a aucun engagement non prélevé.

#### **6.4 Budget d'investissement**

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants.

## Attestation du chef des finances

En ma qualité de chef des finances de la CFUEC, responsable devant le conseil d'administration de la CFUEC par l'intermédiaire du chef de la direction, j'ai examiné le plan d'entreprise et les budgets, ainsi que les renseignements justificatifs que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous.

En fonction de cet examen de diligence raisonnable, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue des données financières et connexes sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers associés ont été relevées et sont étayées par les observations suivantes :
  - Les hypothèses relatives à la taille et à la composition du portefeuille de prêts sont sujettes à des variations importantes en raison des demandes de refinancement des emprunteurs, de leur situation de crédit et de l'échéancier prévu pour le remboursement des prêts.
  - Les hypothèses relatives aux charges d'exploitation reposent fortement sur la taille du programme de prêts, la composition des prêts et le besoin de services de conseil.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les exigences financières, la sensibilité des exigences financières aux changements dans les principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques correspondantes ont été présentés, sous réserve des observations suivantes : un risque important subsiste en ce qui concerne l'ampleur des pertes et des radiations de prêts possibles, ainsi que le recouvrement des intérêts et des commissions auprès de certains emprunteurs et les remboursements. Les projections financières ci-jointes indiquent que les flux de trésorerie générés par la CFUEC au cours de la période couverte par le plan sont suffisants pour racheter une partie des actions privilégiées émises au gouvernement. Aucun revenu provenant des instruments financiers n'est prévu en raison du caractère spéculatif des valeurs futures des actions cotées en bourse.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et les options permettant de limiter les coûts ont été envisagées, sous réserve des observations suivantes : *ce plan a été préparé en utilisant les meilleures estimations internes disponibles, fondées sur des hypothèses qui sont sujettes à risque, comme indiqué aux points 1 et 2 ci-dessus et au point 4 ci-dessous.*
4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux exigences financières pendant la durée prévue du plan d'entreprise, sous réserve des

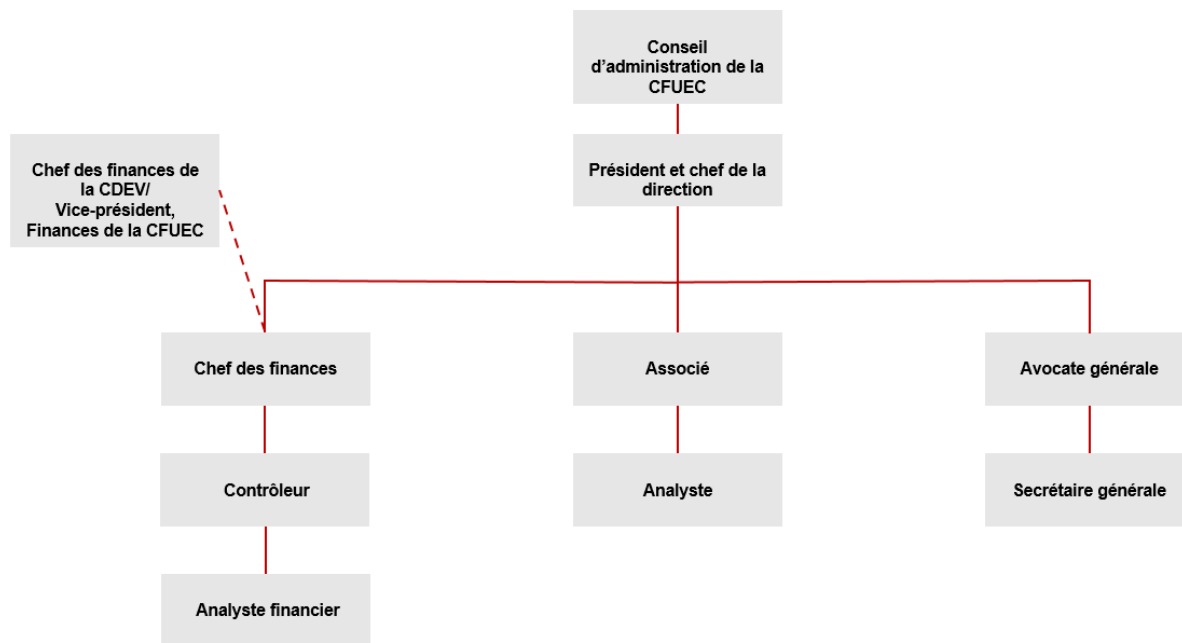
observations suivantes, notamment à propos des futures sources de financement du gouvernement : *la convention de financement reste en vigueur.*

5. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes à la législation et aux politiques de gestion financière pertinentes, et les autorités appropriées en matière de gestion financière sont en place (ou sont en voie de l'être, comme décrit dans le plan d'entreprise).
6. Les principaux contrôles financiers sont en place pour soutenir la mise en œuvre des activités proposées et le fonctionnement continu de la CFUEC, sous réserve des observations suivantes : si les volumes de prêts dépassent sensiblement les volumes prévus, la CFUEC pourrait devoir mettre en œuvre un système de gestion des prêts et embaucher beaucoup plus de personnel pour gérer et mettre en œuvre des contrôles financiers appropriés.

À mon avis, le plan d'entreprise et les budgets présentent des incertitudes, des problèmes financiers ou des risques importants, comme indiqué ci-dessus.

Michael Woodward  
Chef des finances  
Corporation de financement d'urgence des entreprises du Canada  
29 octobre 2025

## Annexe A-1 – Organigramme et conseil d'administration



Tous les employés de la CFUEC, à l'exception du président et chef de la direction, sont des employés de la CDEV détachés auprès de la CFUEC. Le président et chef de la direction est responsable de l'exécution de l'orientation stratégique de la société définie par le conseil d'administration, de l'administration du CUGE et du CGETDD, ainsi que de la gestion et du suivi des prêts au jour le jour. Le chef de la direction est assisté par un analyste et un cabinet d'experts-comptables et de conseillers externes engagés à cette fin. Les tâches relatives à la CFUEC constituent une minorité des responsabilités du vice-président des finances et de l'avocate générale et secrétaire générale.

<b>Administrateurs</b>	<b>Expérience</b>	<b>Date de nomination</b>
<b>Sandra Rosch</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présidente de la CFUEC</li><li>• Vice-présidente exécutive et administratrice de Labrador Iron Ore Royalty Corporation</li><li>• Ancienne présidente de Stonecrest Capital Inc</li><li>• Administratrice de la CDEV</li></ul>	12 mai 2020
<b>Jennifer Reynolds</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancienne présidente et cheffe de la direction de la Women Corporate Directors Foundation</li><li>• Administratrice de la CDEV</li></ul>	12 mai 2020
<b>Jim McArdle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancien membre de la haute direction d'Exportation et développement Canada</li></ul>	18 mai 2020
<b>Nathalie Bernier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancienne chef des finances et première vice-présidente Stratégie d'Investissements PSP</li><li>• Ancienne associée directrice chez KPMG pour la région du Québec</li></ul>	25 juin 2020
<b>Bruno Lemay</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Président et chef de la direction de la CFUEC</li></ul>	22 mai 2024
<b>Barry Pollock</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ancien chef mondial des services bancaires aux entreprises chez BMO</li></ul>	11 mars 2021

Le conseil d'administration de la CFUEC compte actuellement un comité, le comité d'audit, présidé par M<sup>me</sup> Bernier. Les autres membres du comité d'audit sont M<sup>me</sup> Rosch et M. Pollock.

## Annexe A-2 – États financiers pro forma de la CFUEC pour les exercices allant de 2026 à 2030

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA								Tableau 1
État de la situation financière pro forma								NCSF
Exercices clos le 31 décembre 2024 à 2030								
En milliers de dollars canadiens								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Réel	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
<b>Actifs financiers</b>								
<b>Actifs courants</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	250 915 \$	344 401 \$	376 052 \$	435 584 \$	567 447 \$	671 339 \$	828 543 \$	
<b>Total des actifs courants</b>	<b>250 915 \$</b>	<b>344 401 \$</b>	<b>376 052 \$</b>	<b>435 584 \$</b>	<b>567 447 \$</b>	<b>671 339 \$</b>	<b>828 543 \$</b>	
<b>Autres actifs :</b>								
Prêts à recevoir	1 955 153 \$	2 310 420 \$	5 990 848 \$	7 581 998 \$	6 628 978 \$	6 920 461 \$	6 802 884 \$	
Capitaux propres	—	9 377 \$	9 377 \$	9 377 \$	9 377 \$	9 377 \$	9 377 \$	
Bons de souscription	7 861 \$	14 611 \$	14 611 \$	14 611 \$	14 611 \$	14 611 \$	14 611 \$	
Intérêts et autres créances à recevoir	1 346 \$	971 \$	971 \$	971 \$	971 \$	971 \$	971 \$	
<b>Total des autres actifs</b>	<b>1 964 360 \$</b>	<b>2 335 379 \$</b>	<b>6 015 806 \$</b>	<b>7 606 956 \$</b>	<b>6 653 937 \$</b>	<b>6 945 419 \$</b>	<b>6 827 842 \$</b>	
<b>Total des actifs</b>	<b>2 215 275 \$</b>	<b>2 679 780 \$</b>	<b>6 391 858 \$</b>	<b>8 042 540 \$</b>	<b>7 221 383 \$</b>	<b>7 616 759 \$</b>	<b>7 656 385 \$</b>	
<b>Passifs financiers</b>								
<b>Passifs courants</b>								
Créditeurs et charges à payer	933 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	1 089 \$	
<b>Total des passifs courants</b>	<b>933 \$</b>	<b>1 089 \$</b>	<b>1 089 \$</b>	<b>1 089 \$</b>	<b>1 089 \$</b>	<b>1 089 \$</b>	<b>1 089 \$</b>	
<b>Actifs financiers nets et excédent cumulé</b>	<b>2 214 342 \$</b>	<b>2 678 691 \$</b>	<b>6 390 769 \$</b>	<b>8 041 451 \$</b>	<b>7 220 294 \$</b>	<b>7 615 670 \$</b>	<b>7 655 296 \$</b>	
<b>L'excédent accumulé est composé de :</b>								
Excédent (déficit) d'exploitation cumulé	2235 811 \$	2694 008 \$	6406 086 \$	8056 768 \$	7235 611 \$	7630 987 \$	7670 613 \$	
Gain (perte) de réévaluation cumulé(e)	(21 469) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	(15 317) \$	
<b>Total</b>	<b>2214 342 \$</b>	<b>2678 691 \$</b>	<b>6390 769 \$</b>	<b>8041 451 \$</b>	<b>7220 294 \$</b>	<b>7615 670 \$</b>	<b>7655 296 \$</b>	

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA							Tableau 2
État des flux de trésorerie pro forma							NCSP
Exercices clos le 31 décembre 2025 à 2030							
En milliers de dollars canadiens							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Réel	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions
<b>Activités d'exploitation :</b>							
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(1 199 084) \$	458 197 \$	3712 079 \$	1650 682 \$	-821 157 \$	395 375 \$	39 626 \$
Ajustement pour les éléments hors trésorerie	(73 178) \$	(54 802) \$	(320 427) \$	(541 150) \$	(422 728) \$	(291 483) \$	(171 258) \$
Gain sur la vente d'actions	(44 008) \$	-	-	-	-	-	-
Provision pour pertes sur prêts	485 000 \$	235 000 \$	-	-	344 \$	-	217 058 \$
<b>Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b>							
Prêt d'actionnaire et intérêts à recevoir	2 073 \$	375 \$	-	-	-	-	-
Clients et autres créditeurs	160 \$	156 \$	-	-	-	-	-
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>-829 037 \$</b>	<b>638 926 \$</b>	<b>3391 651 \$</b>	<b>1109 531 \$</b>	<b>-1243 540 \$</b>	<b>103 892 \$</b>	<b>85 426 \$</b>
<b>Activités d'investissement :</b>							
Prêts émis	-	(901 011) \$	(3 600 00) \$	(1 050 000) \$	-	-	-
Remboursements de prêts reçus	18 443 \$	338 703 \$	-	-	1375 403 \$	-	71 778 \$
Vente de placements	544 008 \$	-	-	-	-	-	-
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>562 451 \$</b>	<b>-545 440 \$</b>	<b>-3360 000 \$</b>	<b>-1050 000 \$</b>	<b>1375 403 \$</b>	<b>-</b>	<b>71 778 \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	-266 586 \$	93 486 \$	31 651 \$	59 531 \$	131 863 \$	103 892 \$	157 204 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	<b>517 501 \$</b>	<b>250 915 \$</b>	<b>344 401 \$</b>	<b>376 052 \$</b>	<b>435 584 \$</b>	<b>567 447 \$</b>	<b>671 339 \$</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	250 915 \$	344 401 \$	376 052 \$	435 584 \$	567 447 \$	671 339 \$	828 543 \$

CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA								Tableau 3
État des résultats pro forma								NCSP
Exercices clos le 31 décembre 2025 à 2030								
En milliers de dollars canadiens								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Réel	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
<b>Produits :</b>								
Intérêts perçus de la banque	117 354 \$	7 864 \$	8 208 \$	9 322 \$	11 013 \$	12 389 \$	14 432 \$	
Intérêts perçus sur les prêts	—	98 658 \$	347 589 \$	595 132 \$	660 800 \$	665 666 \$	654 987 \$	
Gain (perte) sur la modification d'un prêt	44 008 \$	—	—	—	—	—	—	
Gain réalisé sur la vente d'actions	—	- 603 \$	—	—	—	—	—	
<b>Total des produits</b>	<b>161 362 \$</b>	<b>105 919 \$</b>	<b>355 798 \$</b>	<b>604 454 \$</b>	<b>671 812 \$</b>	<b>678 054 \$</b>	<b>669 419 \$</b>	
<b>Charges</b>								
Honoraires professionnels	1 293 \$	1 448 \$	1 995 \$	2 034 \$	874 \$	917 \$	961 \$	
Frais de gestion	904 \$	1 040 \$	1 175 \$	1 175 \$	1 175 \$	1 175 \$	1 175 \$	
Salaires et avantages du personnel	246 \$	233 \$	544 \$	555 \$	566 \$	577 \$	589 \$	
Provision pour pertes sur prêts	485 000 \$	235 000 \$	—	—	344 \$	—	217 058 \$	
Autres charges	3 \$	2 \$	5 \$	9 \$	10 \$	10 \$	10 \$	
<b>Total des charges</b>	<b>487 446 \$</b>	<b>237 722 \$</b>	<b>3 719 \$</b>	<b>3 772 \$</b>	<b>2 969 \$</b>	<b>2 679 \$</b>	<b>219 793 \$</b>	
<b>Excédent (déficit) compte non tenu des apports gouvernementaux</b>	<b>(326 084) \$</b>	<b>(131 803) \$</b>	<b>352 079 \$</b>	<b>600 682 \$</b>	<b>668 843 \$</b>	<b>675 375 \$</b>	<b>449 626 \$</b>	
<b>Apport ou remboursement du gouvernement</b>								
Apport du gouvernement	—	590 000 \$	3360 000 \$	1050 000 \$	—	—	—	
Remboursement du gouvernement	(873 000) \$	—	—	—	(1 490 000) \$	(280 000) \$	(410 000) \$	
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<b>(873 000) \$</b>	<b>590 000 \$</b>	<b>3360 000 \$</b>	<b>1050 000 \$</b>	<b>(1 490 000) \$</b>	<b>(280 000) \$</b>	<b>(410 000) \$</b>	
<b>Bénéfice net d'exploitation</b>	<b>(1 199 084) \$</b>	<b>458 197 \$</b>	<b>3712 079 \$</b>	<b>1650 682 \$</b>	<b>(821 157) \$</b>	<b>395 375 \$</b>	<b>39 626 \$</b>	
<b>Excédent cumulé</b>								
Début de la période	3434 895 \$	2235 811 \$	2694 008 \$	6406 086 \$	8056 768 \$	7235 611 \$	7630 987 \$	
Clôture de la période	2235 811 \$	2694 008 \$	6406 086 \$	8056 768 \$	7235 611 \$	7630 987 \$	7670 613 \$	
<b>CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA</b>								
<b>État des gains et des pertes de réévaluation</b>								
<b>Exercices clos le 31 décembre 2025 à 2030</b>								
<b>En milliers de dollars canadiens</b>								
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Réel	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
<b>Cumul des gains (pertes) de réévaluation au début de la période</b>	<b>(104 230) \$</b>	<b>(21 469) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	
<b>Gains (pertes) de réévaluation survenus au cours de la période</b>								
Gains (pertes) non réalisés sur les placements en capitaux propres	140 847 \$	977 \$	—	—	—	—	—	
Gains (pertes) non réalisés sur les bons de souscription	(14 078) \$	5 175 \$	—	—	—	—	—	
<b>Montant reclassé dans l'état des résultats et excédent (déficit) cumulé</b>								
Pertes (gains) réalisées sur la vente de bons de souscription	(44 008) \$	—	—	—	—	—	—	
<b>Gains (pertes) nets de réévaluation pour la période</b>	<b>82 761 \$</b>	<b>6 152 \$</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Cumul des gains (pertes) de réévaluation à la clôture de la période</b>	<b>(21 469) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	<b>(15 317) \$</b>	

### Annexe A-3 – Résultats prévus pour 2025

Résultats attendus	Indicateurs de performance ou objectifs
Surveiller tous les prêts	<p>Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour. Les rapports trimestriels sont établis dans les 10 jours suivant la réception des exigences en matière de rapports.</p> <p>L'équipe de direction de la CFUEC rend compte au conseil d'administration de la CFUEC sur une base semestrielle en utilisant un modèle standard.</p>
Examiner les demandes des emprunteurs du CGETDD et les traiter, le cas échéant	<p>De nombreuses demandes officielles ont été reçues.</p> <p>La CFUEC a reçu la directive de mettre en œuvre un programme de CGETDD révisé et élargi qui abaisse le seuil de produits minimaux, la valeur minimum du prêt, et offre des taux d'intérêt plus bas et des modalités plus souples.</p>
Gérer les prêts pour atténuer les pertes, et gérer les défaillances et les restructurations au besoin	<p>Les indicateurs sont le taux de survie des emprunteurs, le maintien des emplois connexes et l'évitement de la faillite si possible, ainsi que la maximisation du recouvrement pour la CFUEC conformément aux objectifs du CUGE.</p> <p>S'assurer que la CFUEC est informée et préparée à répondre à tout besoin de restructuration des emprunteurs ou à traiter les défaillances des emprunteurs, le cas échéant.</p> <p>La gestion des prêts du CGETDD sera cohérente avec l'administration du CUGE une fois que les prêts du CGETDD seront financés.</p>
Gérer la trésorerie	Gérer la trésorerie conformément à la politique de la CFUEC.

## **ANNEXE A-4 – Priorités du gouvernement et conformité aux exigences prévues par la loi et aux exigences des politiques**

### **Priorités du gouvernement**

#### *Un gouvernement transparent et ouvert*

Grâce aux outils de communication, la CFUEC est en mesure de réaliser son mandat de manière entièrement ouverte et transparente. Le site Web de la CFUEC fournit des détails sur le CUGE et le CGETDD et les annonces de nouveaux prêts. Le site Web répertorie également les prêts et les engagements de prêt pour toutes les opérations de prêt réalisées. Selon les échéanciers exigés, la CFUEC joindra ses résultats financiers aux rapports annuels et trimestriels de la CDEV, aux résumés des plans d'entreprise, aux frais de voyage et d'accueil de la direction et des administrateurs et aux demandes au titre de la *Loi sur l'accès à l'information*.

#### *Analyse comparative entre les sexes/diversité et équité en matière d'emploi*

L'effectif de la CFUEC (composé uniquement d'employés de la CDEV) est trop limité pour réaliser une analyse statistiquement significative sur l'un ou l'autre de ses paramètres d'emploi. La présidence de la CFUEC est actuellement assumée par une femme, tout comme la moitié des postes d'administrateur. Le processus d'embauche de la CDEV assure à tous les candidats qualifiés un traitement selon le mérite et sans aucun préjugé. Le CUGE interdit les prêts aux entreprises qui pratiquent la discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, la religion, la culture, la région, l'éducation, l'âge ou un handicap mental ou physique.

#### *Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*

Les critères ESG font partie intégrante du rôle de la CFUEC en tant qu'administratrice du CUGE et du CGETDD. Les objectifs de son mandat sont tributaires des priorités des politiques gouvernementales, en particulier dans le domaine du soutien aux entreprises canadiennes et aux emplois. La CFUEC est chapeautée par un conseil d'administration hautement qualifié, diversifié et indépendant qui adhère à des normes de gouvernance strictes.

Dans le cadre du CUGE et du CGETDD, la CFUEC soutient la transition vers la divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques dans les rapports financiers. Tous les emprunteurs du CUGE et du CGETDD devront produire un rapport annuel de divulgation de l'information financière liée aux changements climatiques, soulignant comment leur gouvernance, leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aideront à gérer les risques et les occasions liés au climat et

contribueront à la réalisation des engagements du Canada aux termes de l'Accord de Paris et de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050. Ces rapports doivent être conformes aux recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC ») du Conseil de stabilité financière.

Depuis l'année civile 2022, la CFUEC utilise le cadre du GIFCC pour son propre rapport sur les risques financiers liés au climat en coordination avec la CDEV et ses autres filiales.

#### *Processus de TI et sécurité*

La CFUEC partage les ressources en TI avec sa maison mère, la CDEV, qui gère les processus de TI et la sécurité.

La CDEV fait appel à une organisation tierce pour gérer ses besoins en matière de TI et, plus précisément, ses fonctionnalités informatiques, son serveur de fichiers et son système de messagerie électronique. Cette organisation assure la surveillance et la mise à jour, le cas échéant, des antivirus, des correctifs de sécurité, des services gérés de détection et des bilans de réponse. Le réseau d'entreprise est protégé par des politiques de mots de passe actifs et surveillés, et contrôlés centralement sur tous les ordinateurs de bureau et ordinateurs portatifs, ainsi que par des protocoles de sécurité pour les téléphones mobiles.

Le serveur de fichiers est hébergé au centre de données de Toronto doté d'une source d'électricité de rechange redondante. Le serveur est sauvegardé toutes les heures par un système de poursuite des activités et reprise après sinistre qui permettra à la CDEV et à la CFUEC de restaurer l'ensemble de son infrastructure au moyen d'outils de virtualisation de pointe advenant une défaillance ou une attaque au rançongiciel. Le serveur est sauvegardé une fois l'an pour la postérité. Le système de courriel utilise les services Microsoft Office 365 qui comprennent une sauvegarde en temps réel. La CDEV fait également des copies de ses courriels à des fins de sauvegarde, et ces copies sont stockées dans un endroit sécurisé. La plateforme Office 365 est protégée par un processus d'authentification multifacteurs des utilisateurs.

#### *Prévention du harcèlement et de la violence*

En juin 2021, la CDEV a adopté une politique de prévention du harcèlement et de la violence, qui s'applique à la CFUEC. La politique a été révisée en décembre 2022. Les administrateurs, les cadres et le personnel de la CFUEC ont suivi une formation sur la prévention du harcèlement et de la violence au travail en septembre et en octobre 2021, et le personnel de la CFUEC a suivi une nouvelle formation en décembre 2022.

## **Conformité**

En plus de devoir se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* dans ses processus de présentation de l'information et de l'exploitation, la CFUEC fournira à la CDEV des renseignements lui permettant de rendre compte de la conformité à toutes les lois applicables. Veuillez consulter le plan d'entreprise de la CDEV.

Un décret (C.P. 2020-307) a été émis à l'intention de la CFUEC et de la CDEV pour mettre en œuvre le CUGE. La CFUEC demeure en conformité avec le décret. Un décret (C.P. 2025-0455) a été émis à l'intention de la CFUEC et de la CDEV pour mettre en œuvre le CGETDD. La CFUEC demeure en conformité avec le décret.

## **Annexe A-5 – Lettre de mandat**

Le 20 mai 2020

M<sup>me</sup> Sandra Rosch  
Présidente du conseil d'administration  
Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

M. Stephen Swaffield  
Président du conseil d'administration  
Corporation de développement des investissements du Canada

1240, rue Bay, bureau 302  
Toronto (Ontario) M5R 2A7

Chère Madame Rosch et cher Monsieur Swaffield,

L'économie canadienne fait face à des défis importants en raison de la chute mondiale de la demande de biens et de services provoquée par la crise de la COVID-19. La capacité des entreprises à accéder au crédit a également été limitée en raison de l'incertitude des marchés financiers. Sans un accès continu au crédit, les entreprises canadiennes pourraient subir un recul, ce qui pourrait ralentir les perspectives de croissance économique à long terme.

Afin de promouvoir la stabilité et de maintenir l'efficacité du système financier canadien dans le sillage de la crise de la COVID-19, le 11 mai 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) afin de fournir un financement provisoire aux plus grands employeurs du Canada, dont les besoins durant la pandémie ne peuvent être comblés par d'autres sources de financement, afin de poursuivre leurs activités. Le programme de CUGE sera ouvert aux grandes entreprises non financières à but lucratif, ainsi qu'à certaines entreprises à but non lucratif, comme les aéroports, à la recherche d'un financement de 60 millions de dollars ou plus, qui ont des activités importantes au Canada et qui ne sont pas impliquées dans une procédure d'insolvabilité active.

Je comprends que la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV) a créé, conformément aux décrets C.P. 2020-305 et C.P. 2020-306, une filiale, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC), afin d'administrer le CUGE.

- 2 -

Les critères d'admissibilité spécifiques au CUGE sont énoncés dans la feuille de modalités de prêt que j'ai approuvée conformément au décret C.P. 2020-307 (la « feuille de modalités »). La feuille de modalités est jointe à la présente lettre.

En complément du décret C.P. 2020-307, et conformément au guide *Pour un gouvernement ouvert et responsable* (2015), qui reconnaît mon rôle, en tant que ministre responsable de la CDEV, en ce qui a trait à l'orientation du conseil d'administration de la société et à la communication au conseil d'administration des attentes du gouvernement concernant les objectifs de politique publique de la société, je présente les attentes supplémentaires du gouvernement pour la CDEV et la CFUEC en matière d'administration et de gouvernance du CUGE. Les attentes décrites dans cette lettre complètent les exigences déjà établies par le gouverneur en conseil et la feuille de modalités.

### **Objectif**

L'objectif du gouvernement pour le CUGE est de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique actuel et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Les liquidités supplémentaires fournies par le CUGE permettront aux plus grandes entreprises canadiennes et à leurs fournisseurs de maintenir leurs activités pendant cette période difficile et de se positionner pour une relance rapide. Ce soutien ne sera pas utilisé pour résoudre les faillites ou restructurer la structure du capital des entreprises.

### **Fonctionnement**

Le gouvernement s'attend à ce que la CFUEC administre le CUGE. Plus précisément, la CFUEC recevra et examinera les demandes de financement au titre du CUGE, effectuera une analyse financière et un contrôle diligent, approuvera le financement conformément à la feuille de modalités et fournira le financement conformément à la feuille de modalités et aux accords conclus avec les emprunteurs. Le financement des activités sera accordé aux termes d'une convention de financement distincte qui sera conclue par la CFUEC et Sa Majesté du chef du Canada.

La CFUEC procédera à une évaluation préliminaire de chaque demande de CUGE afin de déterminer si cette demande satisfait aux critères d'admissibilité du CUGE tels que décrits dans la feuille de modalités. La CFUEC transmettra chaque demande qui répond à ces critères d'admissibilité au ministère des Finances du Canada. Peu de temps après, la CFUEC, avec le soutien de ses conseillers, fournira au ministère des Finances du Canada des informations initiales sur le marché du crédit et une analyse financière préliminaire de chaque demande de financement au titre du CUGE. Le ministère des Finances du Canada, en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada, aidera la ministre des Finances et le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie à déterminer si une demande pour le CUGE peut être examinée plus avant par la CFUEC. La décision des ministres sera communiquée à la CFUEC par le ministère des Finances du Canada.

- 3 -

Lorsque les ministres décideront de soumettre une demande à un examen plus approfondi de la part de la CFUEC, cette dernière évaluera les demandes conformément à la feuille de modalités. Lorsque la CFUEC approuve une demande, elle s'assurera que la totalité du financement offert par le programme est fournie aux emprunteurs conformément à la liste des modalités, et ce, en temps voulu, compte tenu des conditions économiques actuelles.

Je comprends que, pour certains demandeurs, il peut être nécessaire d'adapter certains termes de la feuille de modalités à la situation particulière du demandeur, tout en protégeant les intérêts des contribuables et en s'alignant sur les objectifs du programme de CUGE. Dans de tels cas, le conseil d'administration de la CFUEC m'informerait s'il détermine qu'une demande de financement d'une société ne peut être satisfaite dans le cadre du mandat de la société conformément à la présente lettre d'attente.

La CFUEC adoptera une politique de gestion avisée de la trésorerie pour tous les fonds non utilisés.

La CFUEC sera également chargée d'assurer la surveillance des prêts une fois qu'ils auront été accordés et de gérer et de céder tout actif qu'elle acquerra par l'administration du CUGE, y compris les bons de souscription ou les actions, dans une perspective commerciale.

La CFUEC fournira, régulièrement et également sur demande, des informations et des rapports au ministère des Finances du Canada sur l'état du CUGE, notamment les demandes, les volumes de prêts, les prises de participation sectorielles, les expositions aux risques et la conformité. Cela sera particulièrement important pour assurer la présentation de rapports appropriés au Parlement sur l'utilisation des fonds publics.

En plus des attentes susmentionnées, la CFUEC se conformera aux lois et aux politiques gouvernementales applicables.

### **Supervision**

Le gouvernement s'attend à ce que la CDEV mette en place un conseil d'administration qualifié pour la CFUEC. Le conseil d'administration doit superviser l'administration du CUGE par la CFUEC. Il est en outre prévu que la CDEV veille à ce que le conseil d'administration de la CFUEC et, par l'intermédiaire du conseil d'administration de la CFUEC, le personnel de la CFUEC se soumettent aux politiques et procédures de la CDEV en matière de gestion des conflits d'intérêts.

Dans son rôle de société d'État mère de la CFUEC, la CDEV doit assurer la surveillance de la performance de la CFUEC et rendre compte au Parlement, de manière transparente, des plans et des résultats dans le cadre de ses rapports annuels et s'acquitter de ses autres obligations de surveillance conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

## **Conclusion**

Le gouvernement a chargé la CFUEC de fournir des liquidités aux grands employeurs canadiens afin de préserver la capacité économique en réponse à la crise de la COVID-19. Les conseils d'administration de la CDEV et de la CFUEC ont toute ma confiance quant à l'application des normes les plus élevées de bonne gouvernance pour ainsi servir les intérêts supérieurs du Canada.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Bill Morneau, C.P., député  
Pièce jointe